

Identification de l'hôpital  
 Grand Hôpital de Charleroi  
 Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : BREDA, OLIVIER  
 RUE LAIT BEURRE (H-G) 40  
 B-7110 HOUDENG AIMERIES

venue du Centenaire 73  
 061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
 Numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000  
 Numéro BCE : 0894384837  
 Téléphone : 071/10.80.00

BREDA, OLIVIER  
 RUE LAIT BEURRE (H-G) 40  
 B-7110 HOUDENG AIMERIES

Numéro de facture : 216234870  
 Date de facture : 8/07/2021  
 Date d'envoi : 8/07/2021  
 Numéro de dossier : 0005007235

Date de naissance : 18/10/1976  
 Situation : 509/76101800554 (410/460)  
 Date de début : 8/07/2021  
 Date de fin : 8/07/2021

Communication:  
 Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir  
 autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires,  
 lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation,  
 les rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.  
 Des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous  
 à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres prestataires)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge du patient								

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



Modalités de paiement :  
Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.  
Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.  
Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.  
En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*